AIST22
santé au travail
CÔTES D'ARMOR

Fiche pratique nouvel adhérent

# Les métiers de la prévention et de la santé au travail

## Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner employeurs et salariés

**L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif de préserver la santé au travail de vos salariés et de mener des actions de prévention au sein de votre entreprise. Le médecin du travail anime et coordonne ce collectif de professionnels dont les spécialités recouvrent différents champs d'action : études de poste de travail, études des expositions en milieu de travail, actions d'information collectives, participation au CSE, etc.**

### Le médecin du travail

Le médecin du travail a un rôle principalement préventif.

- Il veille à ce que la santé de vos salariés ne soit pas altérée du fait de leur travail.
- Il conseille les salariés et les employeurs en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Il contribue à diminuer les conséquences médico-sociales des accidents du travail ou des maladies professionnelles : maintien dans l'emploi par des mesures d'adaptation de poste, conseils pour obtenir une réparation.

### Le collaborateur médecin

Le collaborateur médecin contribue au suivi individuel des salariés et participe à des actions de prévention en entreprise. Il exerce sous l'autorité d'un médecin du travail tuteur et il s'engage à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail.

## L'INFIRMIER(E) EN SANTÉ AU TRAVAIL

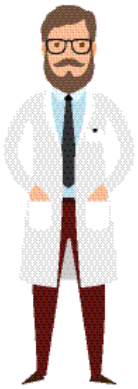

L'infirmier(e) en santé au travail intervient de façon complémentaire au médecin du travail pour :

- participer au suivi médical des salariés,
- participer aux actions en entreprise : actions de prévention et d'éducation à la santé au travail, mais également actions d'information collectives,
- contribuer à la veille sanitaire : enquêtes, études, etc.

## L'INTERVENANT(E) EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Les IPRP ont des profils variés (psychologue du travail, ergonome, toxicologue, ingénieur et techniciens hygiène sécurité, etc.) et peuvent :

- évaluer et sensibiliser sur les risques professionnels,
- conseiller et proposer des améliorations des conditions de travail par des études ergonomiques, des diagnostics RPS, des métrologies des ambiances de travail, etc.

## L'ASSISTANT(E) DE PRÉVENTION

L'assistant(e) de prévention intervient à la demande du médecin du travail dans les entreprises pour :

- établir un premier contact avec l'entreprise et présenter les missions du service de prévention et de santé au travail,
- réaliser la Fiche d'Entreprise,
- informer l'employeur sur les risques professionnels et la prévention à mettre en place,
- participer à des actions de prévention en entreprise.

## L'ASSISTANT(E) MÉDICAL(E)

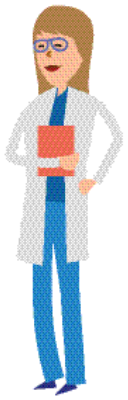

L'assistant(e) médical(e) assiste le médecin du travail, le collaborateur et l'infirmière dans le suivi de la santé des salariés : organisation des rendez-vous, gestion administrative, réalisation d'examen...


NOS CENTRES › TÉL 02 96 74 72 74

PLÉRIN PABU
LOUDÉAC DINAN
LANNION

Pour connaître les dernières actualités, faire vos demandes de visites, consultez notre site internet.

www.aist22.fr

AIST22 santé au travail CÔTES D'ARMOR

Retrouvez-nous sur :


Édition septembre 2023 - Document réalisé par Présanse Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse